

*Modification constitutionnelle de 1987*

Je veux me référer au témoignage du professeur Al Johnson devant le Comité mixte sur l'Entente constitutionnelle. Le professeur Johnson s'y connaît en cette matière, il a déjà été sous-ministre au niveau provincial en Saskatchewan et au niveau fédéral. Il a rappelé qu'il a fallu se battre longtemps avant d'obtenir le programme d'assurance-maladie. A l'échelle nationale, la lutte a été chaude, d'autant que le premier ministre de l'Ontario avait mené une véritable croisade contre l'assurance-maladie. Le professeur Johnson explique que pour le gouvernement fédéral faire les premiers pas, prendre les devants dans la mise sur pied d'un nouveau programme national à coûts partagés est toujours une entreprise risquée qui chevauche les deux juridictions. Il est certain que cela suscite de l'opposition au niveau provincial. Alors donner aux gouvernements provinciaux la possibilité de se retirer avec pleine compensation, sans être obligés de se conformer à des critères nationaux, revient à dire qu'il serait impossible de mettre sur pied de nouveaux programmes sociaux ou de réformer nos programmes sociaux—peut-être que je devrais dire quasi impossible—cela pourrait certainement créer des difficultés énormes.

J'ose croire, monsieur le Président, que mes commentaires vont amener certains à se poser des questions sur les conséquences de l'Accord du lac Meech. J'ose croire surtout que les gens de la circonscription de Laurier vont réfléchir à ces questions et à mes commentaires et qu'ils vont me faire part de leurs opinions sur cette question importante pour l'avenir de notre pays, parce que ce n'est pas une loi ordinaire que nous débattons ici aujourd'hui, c'est la Constitution de notre pays, c'est la loi fondamentale de notre pays. En ce qui me concerne, le débat est loin d'être terminé.

● (1250)

[Traduction]

**M. Orlikow:** J'ai deux questions à poser au député, monsieur le Président. Tout d'abord, lorsque le premier ministre Bourassa s'est rendu au Manitoba pour s'entretenir avec les membres de la collectivité francophone, il leur a dit qu'il ne pouvait pas s'ingérer dans leurs affaires et les aider à résoudre leurs problèmes.

Je tiens à faire savoir au député de Laurier (M. Berger) qu'il y a eu au Manitoba une augmentation considérable du nombre des élèves qui étudient toutes leurs matières en français, non seulement parmi les élèves francophones dont les parents tiennent à ce qu'ils conservent leur langue et leur culture, mais même parmi les élèves anglophones qui sont inscrits à des écoles d'immersion française totale. J'en sais quelque chose, car ma petite-fille de 11 ans qui vient d'accéder à la sixième année en est maintenant à sa septième année de scolarité, et tout son enseignement, elle l'a eu en français. Chaque année, ce programme prend de plus en plus d'ampleur partout au Manitoba. L'Accord du lac Meech n'a pu nuire à ce qui se passe au Manitoba et dans d'autres provinces.

Le député a déclaré qu'à cause de l'Accord du lac Meech, le gouvernement fédéral aurait bien du mal à financer de nouveaux programmes sociaux. Je lui dirais qu'il y a autant de

constitutionnalistes qui rejettent cet argument qu'il y en a qui l'acceptent.

Je dirais en outre au député que je n'accepte pas qu'un député du parti libéral vienne faire ainsi la leçon à ses collègues de la Chambre et aux autres Canadiens au sujet des risques associés à la diminution des pouvoirs du gouvernement fédéral et du Parlement fédéral de mettre en oeuvre de nouveaux programmes. Depuis 26 ans que je suis député, aucun parti n'a autant contribué à réduire le pouvoir du gouvernement fédéral de mettre en oeuvre et de développer des programmes sociaux que le parti libéral à l'époque du premier ministre Trudeau, quand Ottawa a décidé de se débarrasser des programmes à frais partagés dans les domaines de l'hospitalisation, de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire.

**Des voix:** Bravo!

**M. Orlikow:** C'est surtout à l'époque où le parti libéral était au pouvoir que le gouvernement fédéral avait encouragé les gouvernements provinciaux à adhérer à ces programmes. Il s'était engagé envers elles à assumer au moins 50 p. 100 des frais de ces programmes, et encore davantage dans le cas des provinces défavorisées. Quand le gouvernement libéral dirigé par M. Trudeau a décidé qu'il ne pouvait plus se permettre de continuer, il a dit aux provinces qu'il allait changer les règles du jeu et les remplacer par le financement des programmes établis. Qu'est-ce que cela signifiait? Cela signifiait que l'augmentation annuelle des fonds versés par le gouvernement fédéral ne dépasserait pas celle du coût de la vie. Il est même allé jusqu'à dire aux provinces, monsieur le Président, qu'il leur verserait une somme forfaitaire et qu'elles ne seraient pas obligées de l'affecter à l'enseignement postsecondaire, à l'assurance-hospitalisation ou à l'assurance-santé, mais qu'elles pourraient en faire ce qu'elles voulaient. Elles pourraient même s'en servir pour construire des routes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Orlikow:** Après avoir fait cela, les libéraux ne devraient pas nous faire la leçon sur la diminution des pouvoirs fédéraux.

**M. Berger:** Le député a parlé de l'immersion française. C'est exactement ce que j'ai dit. J'ai dit qu'en pratique les Canadiens ont une longue avance sur nos gouvernements.

**M. Orlikow:** Avec ou sans l'Accord du lac Meech.

**M. Berger:** Pourquoi nos gouvernements n'ont-ils pas le courage de rattraper les Canadiens et d'inscrire dans notre constitution non seulement la préservation du statu quo et la protection des minorités linguistiques, mais aussi la promotion de ces minorités? Le député m'a rendu service en exprimant ce que je voulais dire, si je comprends bien.

A propos de programmes sociaux, monsieur le Président, je remarque que le député porte une cravate rose. Il voit évidemment l'histoire à travers des verres teintés en rose.

**Une voix:** C'est un gars qui porte une cravate rouge qui dit cela.